



CARRIERE DE TAXENNE (39)

LIEU DIT « BOIS DU MONT »

- Demande de renouvellement et d'approfondissement d'une carrière de roche massive sur la commune de Taxenne (Rubrique 2510)
- Exploitation d'une installation de traitement des matériaux (Rubrique 2515)
- Exploitation d'une station de transit de produits minéraux non dangereux inertes (Rubrique 2517)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Perception visuelle de la carrière dans son environnement proche et dans son paysage lointain



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60
Fax 03.81.80.01.08



Pour le compte de :

SBEC SAS

3 La Grange Mathieu
25 620 La Chevillotte



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT		QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Thibaut MATHEY	ORTEGA	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

HISTORIQUE DES REVISIONS			
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR
1.0	Mars 2025	Création du document	TOM
1.1	Mars 2025	Dépôt	TOM

VUES DEPUIS LA CARRIERE DE TAXENNE (39)

Bien que la périphérie du site soit constituée de boisements, la position de la carrière en flanc de coteau offre des axes de vision préférentiels orientés vers le Sud, en particulier depuis les points hauts. Alors que l'axe plein Sud se fait en direction de boisements (*points 2, 13 à 15*), les axes Sud-Ouest et Sud-Est laissent apparaître plusieurs zones urbanisées (*points 4, 12 et 16*). Les axes Nord, Est et Ouest sont quant-à-eux complètement occultés par les boisements périphériques (*points 1, 3, 5 à 11 à 4, 6 à 9 et 14*).

Le projet de renouvellement et d'approfondissement de la carrière de Taxenne ne modifiera pas le bassin visuel du site, l'intégralité de la zone d'extraction projetée (contenue au droit du périmètre d'autorisation actuel) étant d'ores-et-déjà en cours d'exploitation ou décapée.

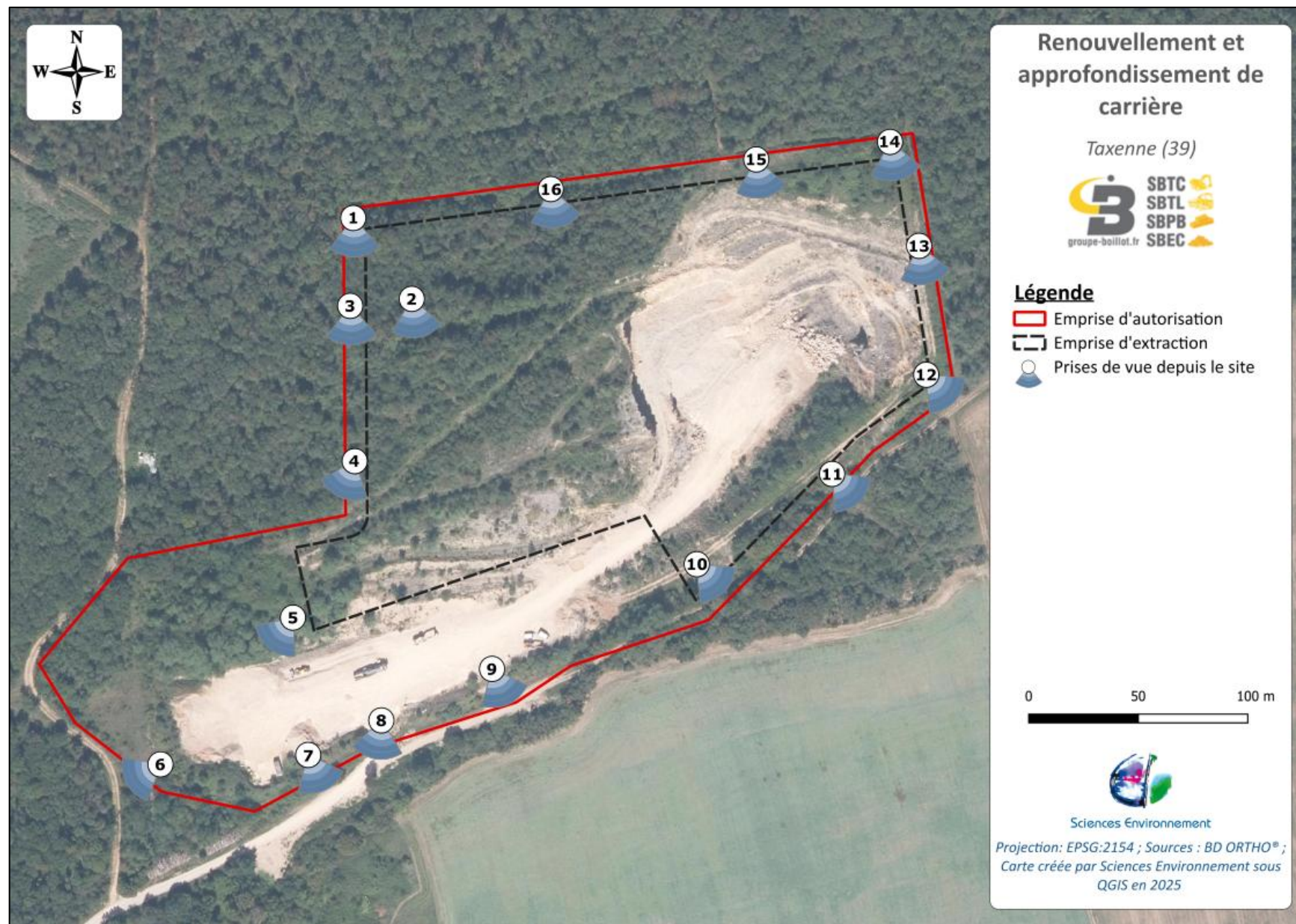
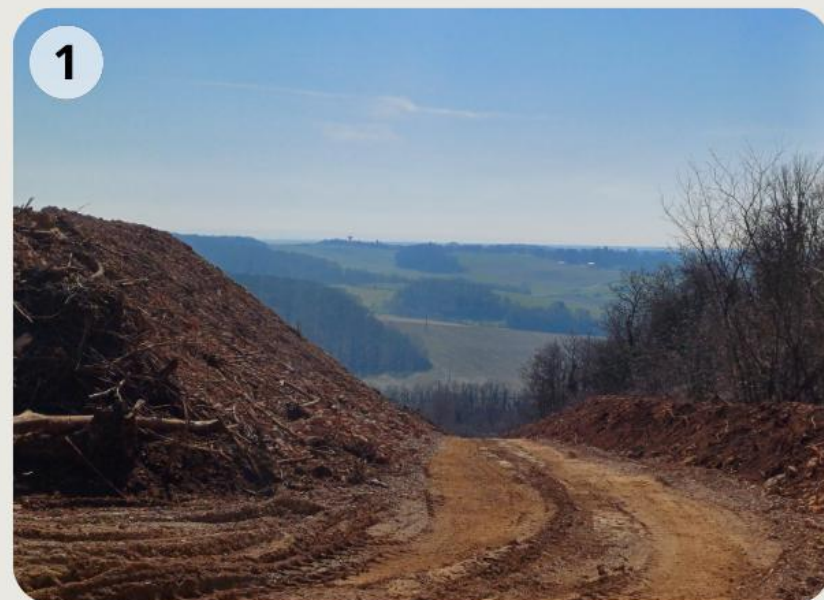
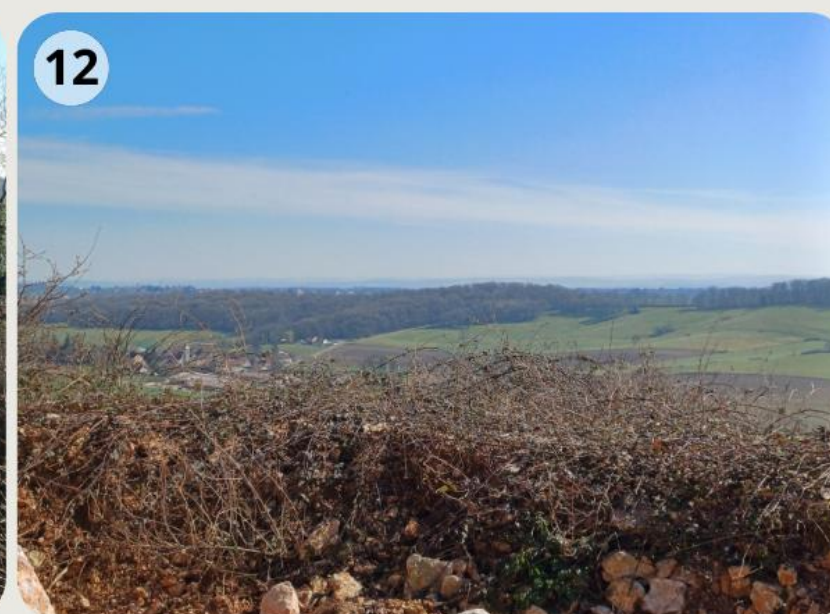


Figure 1 : Localisations des prises de vue depuis le site







PERCEPTION VISUELLE DE LA CARRIERE

DE TAXENNE (39)

La carrière de Taxenne se situe au droit de l'unité paysagère de la plaine et du massif de la serre. Alors que le paysage dominant est constitué de collines cultivées et boisées, les potentielles ouvertures sont limitées par la présence de rides topographiques créant une multitude de petits bassins versant divergeant en direction des principaux cours d'eau du secteur. Cependant, le site d'étude se situe plus particulièrement en flanc de coteau au droit du massif boisé du Bois du Mont, lui offrant ainsi une perceptibilité accrue les vastes étendues de la plaine.

Une modélisation de l'impact visuel du site d'étude a été réalisée à partir de données issues des bases de données BD TOPO® et BD ALTI® fournies par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) (**Figure 2**). Cette modélisation consiste à définir le niveau de perception du site d'étude dans son environnement après la prise en compte des caractéristiques topographiques du secteur *via* un modèle numérique de terrain (MNT) et des potentielles « barrières visuelles » limitant sa visibilité (zones végétalisées, haies, bâti). Cette approche permet d'obtenir un aperçu de l'impact visuel de l'activité concernée. Notons toutefois que cette modélisation reste majorante pour le projet car ne pouvant prendre en compte la totalité des barrières visuelles du secteur ainsi que la diminution de sa visibilité avec la distance. En résulte ainsi une simulation des zones potentielles à partir desquelles le site d'étude serait visible.

La lecture de la modélisation se fait en prenant compte d'une part les zones de visibilité, et d'autre part le niveau d'intensité de la perception visuelle. Ainsi, bien que la visibilité de la carrière soit donnée sur un périmètre modélisé, l'intensité de sa perception permet de nuancer l'impact sur le paysage. Ici, l'intensité de la perception du site se fait selon un gradient allant de 0 à 100 % : les zones à 0 %, transparentes, correspondant aux zones où le site n'est théoriquement pas perceptible, et les classes à 100 % correspondant aux secteurs de très haute visibilité. Les classes intermédiaires permettent ainsi d'apprécier différentes nuances d'impacts.

Dans le cas de la carrière de Taxenne, la modélisation permet d'observer deux principaux couloirs de perception du site d'étude orientés Sud-Ouest et Sud-Est. Ces couloirs offrent une visibilité importante de la carrière et sur de longues distances en laissant apparaître une zone décapée au droit d'un massif boisé.

L'étude de la perception visuelle de la carrière a par ailleurs été réalisée sur site. La prospection du secteur d'étude et de ses alentours a permis de conforter les principales zones sujettes à la visibilité du site d'étude. Globalement, la perception visuelle de la carrière de Taxenne s'étend selon 2 principaux axes : Sud-Ouest (*points 0, 2 à 6, 9 à 11, et 13 à 14*) et Sud-Est (*points 12, 17 à 19, 21, 25, et 36*). Depuis les autres secteurs, la perception du site est strictement amoindrie par les variations topographiques et la présence de barrières visuelles (zones végétalisées et urbanisées) (*points 1, 7, 15 à 16, etc.*).

Au vu de la topographie de la zone d'étude, la perception du site se fait rapidement depuis des points éloignés de plusieurs kilomètres de la carrière. Or la sensibilité relative à la visibilité de cette dernière est proportionnellement amoindrie au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. C'est pourquoi, dans le cadre du présent projet, l'étude de la perceptibilité du site d'étude sera restreinte à un périmètre de 6 km, la perception visuelle à l'œil nu étant largement amoindrie au-delà de cette distance.

Ainsi, la perception de la carrière de Taxenne est significative depuis les secteurs Sud-Ouest et Sud-Est recoupant des zones agricoles mais également des zones urbanisées. Cependant, le projet de renouvellement et d'approfondissement de la carrière n'entraînera aucune modification du périmètre d'autorisation actuel, l'intégralité de celui étant d'ores-et-déjà en cours d'extraction ou décapé. Au contraire, l'approfondissement permettra de réduire l'impact visuel des activités d'extraction et de traitement des matériaux. L'impact du renouvellement et de l'extension de la carrière sur le paysage est donc négligeable.

- Sur les différentes prises de vue, une flèche indique l'emplacement du site lorsque ce dernier est visible -

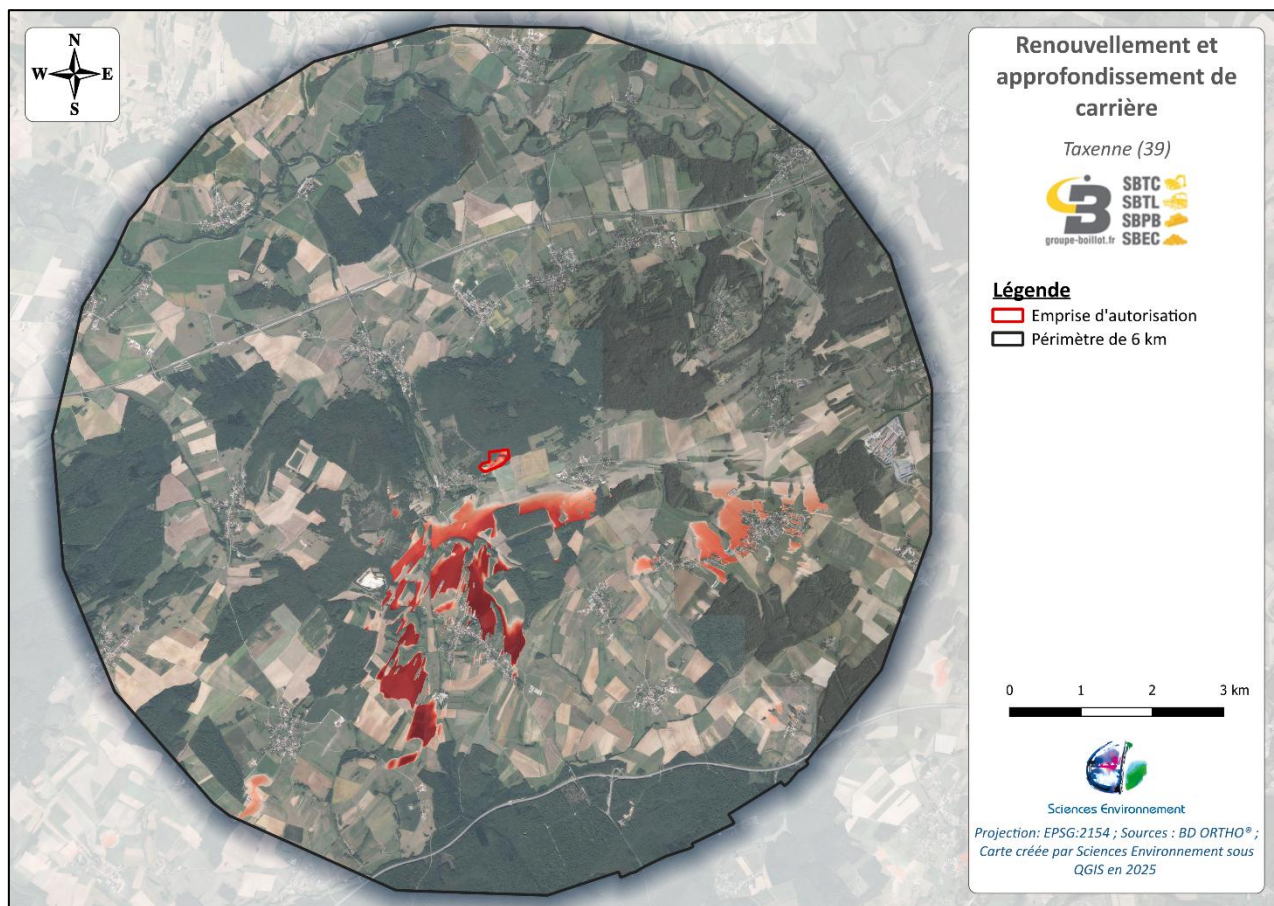


Figure 2 : Modélisation de la perception visuelle du site de Taxenne (39)

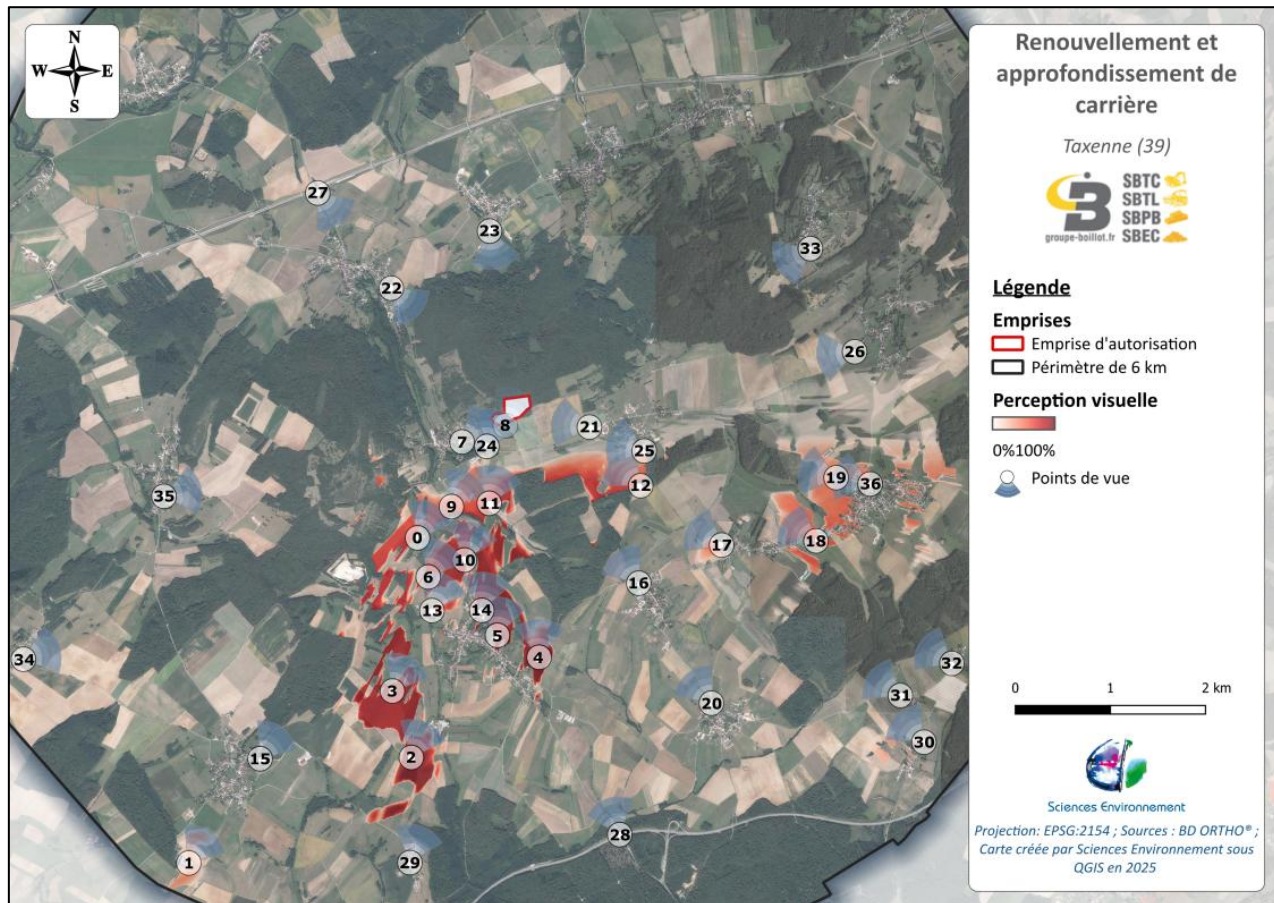


Figure 3 : Perception visuelle de la carrière – Localisation des prises de vue

